



Préparation concours interne
Ingénieur ou ingénieure en chef
territorial

Test de sélection / Session 2019-2020

Durée 2h30 – Coefficient 3

EPREUVE 2 : POSITIONNEMENT EN CULTURE GENERALE ET
TERRITORIALE

Epreuve en deux parties :

Partie I

Réponse à deux questions appelant des réponses courtes (une vingtaine de lignes) concernant des enjeux territoriaux ainsi que le positionnement des ingénieurs ou ingénieures en chef territoriaux au coeur de ces derniers. (12 points)

Partie I

Réponse à deux questions appelant des réponses courtes (une vingtaine de lignes) concernant des enjeux territoriaux ainsi que le positionnement des ingénieurs ou ingénieures en chef territoriaux au cœur de ces derniers. (12 points)

Question 1 : Le statut de la fonction publique territoriale offre-t-il les leviers d'un management moderne et efficace du personnel ?

Question 2 : L'externalisation du service public, une solution d'avenir ?

Partie II

Elaboration d'une courte dissertation sur un sujet de culture générale et territoriale. Le candidat ou la candidate traitera du sujet dans un maximum de 4 pages manuscrites. La dissertation comportera un plan apparent qui pourra être assorti de titres (8 points)

Sujet : Métropoles, régions, intercommunalités : les grandes structures sont-elles l'avenir de la décentralisation?